



**Ministère de la Santé
et des Services sociaux**

**TABLEAU DE BORD EXÉCUTIF
VACCINATION COVID-19**

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Version : **Décembre2021**

Table des matières

.....	1
Liste des acronymes	3
Notes générales.....	4
Notes communes à toutes les sections.....	6
Notion de région d'administration versus région de résidence.....	6
Notion d'âge à l'administration versus âge en date de la situation.....	7
Logistique	8
Doses administrées	8
Hors Québec.....	9
Inventaire	9
Rendez-vous	10
Suivi campagne.....	11
Pharmacie.....	11
Entreprise	11
Santé publique.....	12
Couverture vaccinale.....	12
Surveillance : manifestations cliniques inhabituelles (MCI).....	14
Couverture vaccinale des employés du Réseau de la santé et des services sociaux	15
Décret vaccination obligatoire	17
Ordres professionnels	18
Entreprises privées	18
Dépistage obligatoire	18
Preuve vaccinale.....	19

LISTE DES ACRONYMES

CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CV	Couverture vaccinale
DDL	Dépôts locaux
GPI	Gestion des produits immunisants
LDS	Lieu de dispensation de service /Lieu de vaccination
LSU	Dépôt provincial
MCI	Manifestations cliniques inhabituelles
RPA	Résidence Privée pour Aînés
RSS	Région sociosanitaire
RVI	Système d'aiguillage automatisé de Services Québec vers les centrales régionales
SI-PMI	Système d'information pour la protection en maladies infectieuses
TS	Travailleur de la santé

Les ajouts par rapport à la version précédemment diffusée sont surlignés en jaune.

NOTES GÉNÉRALES

Le présent document ne se veut pas une description complète du contenu du présent tableau de bord mais des précisions sur certains éléments afin d'en faciliter l'interprétation et de répondre aux questions fréquemment posées.

SOURCES

Les sources de données pour le présent tableau de bord sont :

Mises à jour quotidiennes

- SI-PMI, le système d'information pour la protection en maladies infectieuses :
 - o volet Immunisation,
 - o volet GPI (gestion des produits immunisants),
 - o volet MCI (manifestations cliniques inhabituelles);
- Clic-Santé, le système d'information sur les rendez-vous
- PDV – Pharmacie Distribution Vaccin, pour les données sur la distribution des vaccins entre les grossistes et les pharmacies

Sections retirées du tableau de bord:

- formulaire GESTRED 51300, pour les données de téléphonie des centrales régionales (depuis le 5 mai);
- Services Québec, pour les données de téléphonie en lien avec la vaccination COVID (depuis le 5 mai);
- formulaire GESTRED 50410, pour les données sur les ETC vaccineurs et autres ressources, etc. (depuis le 29 juin).
-

Le Registre de vaccination du Québec est un fichier informatisé provincial dans lequel sont inscrits les vaccins reçus par une personne au Québec. L'exhaustivité des données présentées sur les doses administrées dépend de la saisie d'information de vaccination au registre en temps opportun. Les données présentées dans le tableau de bord correspondent aux données saisies la veille jusqu'à 22h.

Pour le volet GPI (gestion des produits immunisants), l'heure de saisie dans SI-PMI a été modifiée le 24 août dernier. La saisie est maintenant faite le lundi matin avant 10h pour les inventaires du jeudi, vendredi, samedi et dimanche et le jeudi matin avant 10h pour les inventaires de lundi, mardi et mercredi. Comme les données du tableau de bord sont rafraîchies au petit matin, les données saisies sont intégrées par le tableau de bord 2 fois par semaine, le mardi et le vendredi.

FRÉQUENCE DE MISE À JOUR DU TABLEAU DE BORD

- quotidienne :
 - aux 2 heures pour les données du jour de Clic-Santé
 - 7h pour les données de la veille de SI-PMI
 - 7h pour les données issues des différents grossistes des pharmacies
 - 5h30 pour les données issues d'Akinox (preuves vaccinales)

Consulter les boutons d'information à droite des pages pour les heures spécifiques.

ORGANISATION DE L'INFORMATION

- **Logistique** : informations de la campagne d'un point de vue logistique en lien avec la gestion des inventaires et l'offre de service de vaccination des établissements du réseau;
- **Rendez-vous** : informations relatives au déroulement des RDV de la journée en cours, sur les rendez-vous à venir et passés ainsi que sur la téléphonie relative à la prise de rendez-vous;
- **Suivi campagne** : avancement de la campagne de vaccination selon les groupes d'âge ;
- **Pharmacie** : information relative à l'offre de services des pharmacies;
- **Entreprise** : information relative à l'offre de services des entreprises;
- **Santé publique**: informations sous l'angle des couvertures vaccinales selon différents critères : groupes d'âge, régions de résidence, groupes priorités ainsi que certains indicateurs en lien avec l'adhésion à la campagne de vaccination et la surveillance vaccinale;
- **Preuve vaccinale** : information relative aux preuves vaccinales téléchargées;
- **Comparaison des doses** : informations visant à illustrer les différences méthodologiques dans la présentation des doses administrées.
- **Documentation** : notes méthodologiques et quelques informations complémentaires.
- **Travailleurs de la santé**
 - **Employés du RSSS** : couverture vaccinale des employés du RSSS, ce qui représente un sous ensemble des travailleurs de la santé;
 - **Ordres professionnels** : couverture vaccinale des membres des ordres professionnels des infirmières et infirmiers, infirmières et infirmiers auxiliaires, inhalothérapeutes, médecins, pharmaciens et sages-femmes.
 - **Entreprises privées**
 - **Dépistage obligatoire**

NOTES COMMUNES À TOUTES LES SECTIONS

Notion de région d'administration versus région de résidence

Le présent tableau de bord présente des mesures selon différentes perspectives :

- **région d'administration** : c'est sous l'angle de l'offre de services que les données sont présentées;
- **région de résidence** : c'est sous l'angle populationnel que les données sont présentées, à savoir qui a reçu le service.

Pour les personnes vaccinées dont la région de résidence ne peut être déterminée, le lieu de vaccination a été utilisé comme région de résidence par défaut, à l'exception des travailleurs de la santé de Montréal et Laval. De plus, pour les régions avec plusieurs CISSS/CIUSSS, l'association à un RTS de résidence ne peut être fait et restera inconnu; à l'exception des RTS de la Gaspésie (111), des îles de la Madeleine (112) ainsi que celui de Montérégie-Ouest (163) pour lesquels des données probantes appuie cette orientation.

Notion d'âge à l'administration versus âge en date de la situation

Le présent tableau de bord présente des mesures selon différentes perspectives :

- **âge à l'administration ou au moment du rendez-vous** : c'est l'âge au moment de l'administration qui est retenu pour suivre la campagne de vaccination selon les groupes priorités;
- **âge en date de la situation** : c'est l'âge en date de la situation (date de mise à jour du tableau de bord) qui est retenu pour présenter les données, notamment en lien avec la couverture vaccinale et la population à rejoindre pour les suites de la campagne par groupe d'âge.

LOGISTIQUE

Les établissements ont la responsabilité d'opérationnaliser la vaccination COVID-19, de gérer adéquatement les vaccins en fonction des exigences de la chaîne de froid et de minimiser les pertes de doses en collaboration avec les Directions de santé publique et les responsables de la sécurité civile de leur territoire.

Doses administrées *** diffusion publique***

Différentes mesures sont utilisées pour présenter les doses administrées :

- **Par groupe d'âge**, selon l'âge à l'administration de la dose
- **Par type d'offre de service**, pour distinguer l'offre du réseau de la santé et des services sociaux de celle des pharmacies par exemple : on y distingue
 - **L'offre de service du réseau de la santé et des services sociaux** en 3 sous-catégories :
 - **Réseau – masse** : vaccination avec une organisation de type de masse : vaccination où les étapes du processus / fonctions (ex : préparation, évaluation, vaccination, etc.) sont exécutées par des personnes distinctes de façon à maximiser la productivité.
 - **Réseau – autres** : pour les autres types d'organisation de la vaccination
 - **Réseau SAD** : pour la vaccination à domicile – toutefois cette variable peut être sous-estimée puisque la directive de saisie n'a pas été appliquée uniformément par les établissements.
 - **L'offre de service des pharmacies;**
 - **L'offre de service des entreprises;**
 - **L'offre de service Hors Québec** : indique les résidents du Québec qui ont reçu le service de vaccination par une autre province du Canada ou un autre pays;
 - **non défini** : des données manquantes peuvent empêcher la catégorisation pour certaines données.
- **Par nom commercial**, soit le fabricant du vaccin administré.
- **Par groupe prioritaire**, soit l'appartenance à un groupe prioritaire visé. Ces catégories sont mutuellement exclusives. Elles ont été diffusées publiquement jusqu'au début de la vaccination de masse, et seront diffusées prochainement sur le site web de l'INSPQ.

À partir du 11 mars 2021, la mesure a été révisée de la façon suivante

- **Travailleur de la santé** : toutes les doses administrées avec la raison d'administration Travailleur de la santé, à l'exception de celles associées à un milieu de vie.
- **Par milieu de vie**
 - Résidents CHSLD et RPA : selon l'adresse de résidence dans un CHSLD et un RPA de vie en plus de celles avec la raison d'administration correspondante;
 - Résidents RI-RTF : selon l'adresse de résidence dans un RI ou un RTF ou selon le lieu de vaccination qui est un RI ou un RTF, peu importe la raison

d'administration. Les travailleurs de la santé vivant dans un tel milieu de vie sont comptabilisés comme Résidents et non comme Travailleurs de la santé étant donné l'ordre de priorisation des groupes prioritaires ciblés.

Pourquoi il y a-t-il des doses en région d'administration inconnue ? Si le lieu de vaccination n'a pas été saisi au registre de vaccination, alors la région d'administration ne peut être déterminée : la dose est dans ce cas comptabilisée dans Région d'administration *Inconnue*.

Hors Québec

- Doses administrées au Québec à des **résidents Hors Québec**
 - les doses aux résidents Hors Québec sont retenues dans les chiffres de la campagne de vaccination puisqu'elles ont été offertes par le Québec; par contre elles sont exclues de la couverture vaccinale de la population québécoise
- Doses **administrées Hors Québec** à des résidents du Québec
 - ces doses sont incluses dans la couverture vaccinale de la population québécoise; par contre elles sont exclues de l'offre de service du Québec, puisque ce n'est pas le Québec qui les a administrées.

Inventaire

- **Doses reçues à administrer** : il s'agit des doses actuellement en inventaire, tous paliers confondus : en inventaire au LSU, en inventaire dans les établissements, en inventaire chez les grossistes et dans les pharmacies ou bien en transport entre LSU et le destinataire.
- **Statut par rapport à la cible de 7 jours** : basé sur un rythme quotidien théorique d'administration réparti sur 7 jours après réception des doses. Le rythme réel d'administration des doses est comparé et jugé préoccupant pour une région à partir de 7 jours consécutifs de retard par rapport à ce rythme théorique.
- **Doses en transport** : il s'agit des doses qui ont quitté le dépôt provincial (LSU) mais qui ne sont pas encore réceptionnées en région.
- **Inventaire actuel DDP LSU** : il s'agit de l'inventaire déclaré dans le module de gestion des produits immunisants, qui correspond à la photo à 0h01 de ce qu'il reste dans les « réfrigérateurs ».
- **Pertes** : celles-ci correspondent aux retours pour deux catégories de raisons :
 - bris de la chaîne du froid avec le statut recommandé « À détruire » ;
 - produit cassé, contaminé, perdu.
 - **Les doses restantes de fioles entamées ne sont plus déclarées dans SI-PMI à partir du 29 novembre 2021. Les pertes à déclarer sont maintenant sur les fioles complètes seulement.**
- **Inventaire SIPMI** : inventaire déclaré par les établissements dans le module de gestion des produits immunisants, qui correspond à la photo à 0h01 de ce qu'il reste dans les « réfrigérateurs ».

Pourquoi il y a-t-il plus de doses administrées que de doses reçues ? Au début de la campagne de vaccination, il s'est avéré que certaines fioles Pfizer contenaient six doses plutôt que cinq, ce qui explique que le nombre de doses administrées puisse être supérieur au nombre de doses reçues. Puisque la 6e dose des fioles Pfizer a été homologuée, ce phénomène ne devrait plus se produire; les données ont été remises à 0 le 17 février afin de pouvoir bien suivre la distribution.

RENDEZ-VOUS

- **Doses de dépannage** : Le bouton « Dépannage » dans le filtre du nombre de dose fait référence au service de rendez-vous de dépannage offert par Clic Santé, pour lequel le numéro de dose est inconnu. Ce service permet de devancer un rendez-vous 2^e dose, prendre un rendez-vous 3^e dose lorsque le portail n'arrive pas à identifier le citoyen, obtenir une dose supplémentaire de vaccin pour les personnes qui souhaitent voyager dans des pays qui ne reconnaissent pas leur statut vaccinal ou faire inscrire dans le registre des vaccins contre la COVID-19 reçus à l'extérieur du Québec.
- **Rendez-vous avec le statut « présent »** : il s'agit des rendez-vous auxquels l'inscrit s'est présenté, a complété le formulaire d'évaluation, a répondu aux critères d'admissibilité, n'a pas présenté de contre-indication et n'a pas exprimé de refus de se faire vacciner.
- **Rendez-vous avec le statut « présent non-admissible »** : il s'agit des rendez-vous auxquels l'inscrit s'est présenté, a complété le formulaire d'évaluation mais n'a pas répondu aux critères d'admissibilité ou a présenté une contre-indication ou a exprimé son refus de se faire vacciner.
- **Rendez-vous avec le statut « absent »** : il s'agit des rendez-vous auxquels l'inscrit ne s'est pas présenté.
- **Rendez-vous avec le statut « non-défini »** : il s'agit des rendez-vous qui sont à venir ou pour les rendez-vous passés ceux pour lesquels il n'y a pas eu de confirmation de la présence dans le système de Clic-Santé au moment de l'accueil ou bien encore qu'il n'y a pas eu de modification pour indiquer le statut Absent quand l'inscrit ne s'est pas présenté.
- **Délai moyen jusqu'au prochain RDV proposé** : il s'agit d'un délai moyen en jours de disponibilité offert pour un lieu de vaccination lorsque quelqu'un souhaite prendre RDV. Une valeur absente indique qu'il n'y a aucune disponibilité offerte à venir dans ce lieu de vaccination.
- **% de rendez-vous consommés** : % de RDV tagués présents, présents non-admissibles par rapport à l'ensemble des RDV réservés de la journée.
- **% de présence jusqu'à maintenant** : % de RDV tagués présents, présents non-admissibles par rapport à l'ensemble des RDV réservés jusqu'à l'heure de la situation de la journée.
- **Rendez-vous offerts** : ils correspondent aux rendez-vous offerts en mode public et non public :
 - rendez-vous publics = offerts à la population via la plateforme web de Clic-santé;

- rendez-vous non-publics = non visibles par la population via la plateforme web de Clic-Santé; gérés en mode administration par le responsable du lieu de la vaccination.
- **Rendez-vous 2e dose devancés estimés** : La méthode utilisée pour estimer le nombre de rendez-vous devancés est basée sur le nombre de rendez-vous 2e dose pris, auquel on déduit le nombre de rendez-vous 2e dose généré automatiquement le même jour lors d'un rendez-vous 1ere dose. Ceci implique que l'estimation quotidienne est négative en début de journée.

SUIVI CAMPAGNE

L'information présente l'atteinte de la cible de 75%, 80% et 83% de la population selon le numéro de dose (1ere, 2e dose **et 3e doses**) par groupe d'âge.

La population totale provient des projections de population de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ).

Il est normal que les données présentées dans cette section présentent des différences avec celles de la section Santé publique (couverture vaccinale) puisque, pour cette dernière, la population totale utilisée au dénominateur provient du registre populationnel (personnes inscrites à la RAMQ) et que le nombre total est différent des projections de population comme cela est expliqué ci-dessous au chapitre de la couverture vaccinale.

PHARMACIE

Les données sur les rendez-vous, la distribution des vaccins et l'administration des vaccins par les pharmacies y sont présentées.

ENTREPRISE

Les données sur les rendez-vous, la distribution des vaccins et l'administration des vaccins par les entreprises y sont présentées. La campagne ayant pris fin le 31 août 2021, cette page n'est plus actualisée.

SANTÉ PUBLIQUE

Couverture vaccinale

La **couverture vaccinale (CV)** correspond à la proportion des personnes vaccinées parmi la population visée par cette vaccination. Elle est calculée parmi la population estimée présente au Registre de vaccination du Québec. Elle exclut les résidents hors Québec mais inclut les résidents du Québec vaccinés hors Québec. Un appariement massif des données du SI-PMI avec le Fichier des personnes assurées (FIPA) de la RAMQ est réalisé tous les mois et permet une mise à jour des adresses des usagers et du statut de la personne: décédée, hors Québec etc. La dernière mise à jour date de **novembre 2021; la prochaine est prévue pour décembre 2021.**

Le dénominateur exclut toutefois un certain nombre d'individus, environ 300 000, déjà présents au registre mais qui n'ont pu être jumelés en raison de la présence de doublons, d'informations incomplètes ou d'une qualité insuffisante pour permettre l'appariement. En comparaison avec les données de projection de population de l'ISQ, l'utilisation de ce dénominateur a pour effet de surestimer la CV pour la province d'environ 0,4 % (entre 0,1 % et 3 % selon la région). Cette surestimation est surtout présente dans les groupes d'âge supérieurs à 50 ans. Toutefois, à l'inverse, dans 3 régions, les CV globales seraient sous-estimées entre 1 et 3 %. Des travaux sont en cours pour corriger cette situation.

La CV peut se décliner selon le nombre de doses administrées. Elle ne tient compte que de la proportion des personnes ayant reçu le nombre requis de doses valides. Ce nombre de doses varie en fonction du vaccin. La validité des doses correspond aux doses qui respectent les intervalles minimaux entre les doses et l'âge minimal d'administration. La **CV selon l'âge** est calculée selon l'âge de la personne au moment de l'extraction des données.

La **CV adéquatement vacciné** tient compte à la fois du nombre de doses reçues et des antécédents de Covid-19, confirmés par un résultat PCR positif réalisé au Québec. Ainsi, seront considérés adéquatement vaccinés les personnes ayant reçu toutes les doses requises selon le type de vaccin administré (1 ou 2 pour les vaccins autorisés au Canada) et les personnes ayant fait la maladie et ayant reçu par la suite une dose de vaccin tel que défini au [protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) et dans l'[aide à la décision](#). Plus précisément, les individus ayant un antécédent de COVID-19 sont considérés adéquatement vaccinés avec une seule dose si leur vaccin a été administré au moins 21 jours après la date de prélèvement de leur test positif pour le SRAS-CoV-2. En complément, si la dose 1 a été donnée avant la maladie (peu importe le délai), une dose supplémentaire doit être administrée au moins 21 jours après la maladie (date de prélèvement) pour un total de 2 doses de vaccins afin d'être considéré "Adéquatement vacciné".

En ce qui concerne les vaccins reçus hors Québec, si ce sont des vaccins autorisés au Canada, les mêmes règles s'appliquent pour le calcul de la CV. Si ces vaccins ne sont pas autorisés au Canada, alors la série vaccinale doit être complétée par une dose de vaccin à ARN messager (Pfizer-BioNTech ou Moderna) tel que recommandé par le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ). Les deux documents suivants peuvent être consultés pour plus de détails sur la validation des doses de vaccin contre la COVID-19 reçues à l'étranger : [avis du CIQ](#) et [recommandation du MSSS](#).

Impact de la 3e dose sur la couverture vaccinale

L'administration d'une 3e dose :

- ne change pas le statut vaccinal d'une personne déjà adéquatement vaccinée, c'est une dose de rappel;
- peut changer le statut vaccinal d'une personne partiellement vaccinée, si cette nouvelle dose fait en sorte que la personne a reçu le nombre adéquat de doses pour le type de vaccin, selon le calendrier vaccinal recommandé.

- **CV populationnelle globale et selon l'âge** : les données présentées correspondent à la CV parmi la population estimée présente au Registre de vaccination du Québec. Le numérateur de la CV correspond aux personnes vaccinées résidant au Québec et vivantes en date de la situation. Les personnes ayant reçu une dose mais étant décédées au moment de l'état de la situation sont exclues du calcul de la CV.
L'âge considéré dans les calculs de CV est l'âge en date de la situation, soit en date de la mise à jour du présent tableau de bord. Les couvertures vaccinales sont présentées selon l'âge de la personne en date de la situation, ce qui signifie par exemple :
 - une personne vaccinée à l'âge 79 ans, mais qui a aujourd'hui 80 ans se retrouvera au numérateur et dénominateur des 80 ans et plus pour la CV.
 - par contre, si pour le nombre de doses administrées par groupe d'âge est quant à lui présenté selon l'âge au moment de l'administration du vaccin. La dose de la personne vaccinée à l'âge 79 ans se retrouve alors dans la catégorie des 70-79 ans.
- **CV par groupe prioritaire**
 - CV en CHSLD : elle est calculée en fonction des adresses de résidence et du lieu de vaccination en plus de la raison d'administration « Résident en CHSLD ». Le nombre estimé de résidents en CHSLD vaccinés inclut les personnes avec une adresse CHSLD seulement, celles avec une adresse CHSLD et une raison d'administration et celles avec une adresse CHSLD et un lieu de vaccination en CHSLD. De plus, lorsqu'une personne a été vaccinée en CHSLD avec une raison d'administration « Résident en CHSLD » elle sera considérée même si son adresse de résidence ne correspond pas à un CHSLD. Cela permet de réduire les problèmes liés au délai dans les changements d'adresse et obtenir un meilleur estimé du numérateur. La même méthode est utilisée pour identifier le nombre estimé de résidents en CHSLD (i.e. le dénominateur), incluant en plus les personnes avec une adresse de résidence compatible avec un CHSLD qui sont non vaccinées.
 - CV en RPA : la même méthode que celle en CHSLD est utilisée pour les personnes en RPA.

La CV des résidents en RPA et en CHSLD est calculée en fonction des adresses de résidence et du lieu de vaccination en plus de la raison d'administration « Résident en RPA ou CHSLD ». Le nombre de résidents inclut les personnes avec une adresse RPA ou CHSLD. De plus, lorsqu'une personne a été vaccinée en RPA ou en CHSLD avec une raison d'administration « Résident en RPA/CHSLD » elle sera ajoutée au numérateur et au dénominateur même si son adresse de résidence ne correspond pas à un RPA/CHSLD. Cela permet de réduire les problèmes liés au délai dans les changements d'adresse et d'obtenir un meilleur estimé de la CV.

Pourquoi le numérateur de la CV des résidents en CHSLD est-il différent du nombre de doses administrées en CHSLD ? Il s'agit de deux mesures différentes qui s'appuient sur des critères d'exclusion/inclusion distincts :

- Nombre de doses administrées :
 - milieu de vie CHSLD : s'appuie sur la raison d'administration « Résident en CHSLD » seule ainsi que sur l'adresse de résidence (peu importe la raison d'administration) et le lieu de vaccination;
 - numérateur de la CV Résidents en CHSLD : calculée en fonction des adresses de résidence et du lieu de vaccination en plus de la raison d'administration « Résident en CHSLD ».

Pourquoi préciser que la CV des résidents en CHSLD est basée sur l'adresse de résidence dans le tableau de bord ? Il existe actuellement une autre méthode basée sur le nombre de lits au permis et nous voulons préciser la distinction de méthodologie. Cette méthode sur l'adresse de résidence est préférable parce que plus inclusive. La mise à jour des adresses a été réalisée le 11 mars 2021 via l'appariement massif des données du registre populationnel.

- CV des communautés éloignées et/ou isolées : elle est calculée en fonction des adresses de résidence uniquement. La population (environ 1,5% de la population) retenue pour ce calcul correspond à la population des régions 10,17 ,18 ainsi que celle des Iles-de-la-Madeleine.

Surveillance : manifestations cliniques inhabituelles (MCI)

Les professionnels de la santé signalent les MCI dans le cadre de la surveillance passive pour la campagne de vaccination contre la COVID-19 qui sont saisies dans le volet MCI du SI-PMI. Les MCI graves sont définies comme des MCI ayant nécessité une hospitalisation (24 heures ou plus), ayant menacé la vie (choc anaphylactique, anaphylaxie), ayant amené des séquelles ou suivies d'un décès. Les taux sont présentés par 100 000 doses administrées. Dans le présent tableau de bord, c'est le taux de déclarations de MCI pour 100 000 doses administrées qui est présenté et

non le taux de MCI pour 100 000 doses administrées : plusieurs MCI peuvent être déclarées pour une même personne.

COUVERTURE VACCINALE DES EMPLOYÉS DU RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Pour connaître la définition des travailleurs de la santé à utiliser dans le contexte de la vaccination contre la COVID-19, consulter la Directive sur la priorisation des travailleurs de la santé pour les rendez-vous de vaccination COVID-19 et des personnes proches aidantes dans les CHSLD.

Actuellement, seule la couverture vaccinale des **employés du réseau de la santé et des services sociaux** est présentée dans le présent tableau de bord. Quatre établissements privés conventionnés qui utilisent des logiciels de paie autres que MédiSolution ou Logibec ne sont pas considérés dans les tableaux, cela représente 0,1% des employés.

Sont exclus des données :

- les résidents en médecine ;
- les médecins ;
- les employés en MOI (main d'œuvre indépendante) ;
- les contractuels ;
- les bénévoles.

Les données servant au calcul du taux de couverture vaccinale sont obtenues par le croisement des données de paies nominatives (transmises par les firmes Médisolution et Logibec) et des données du registre de vaccination (SI-PMI) qui est maintenant populationnel. En effet, les listes nominales de la paie sont appariées au Registre provincial de vaccination (SI-PMI) afin d'obtenir le statut vaccinal de l'employé. Le pourcentage d'appariement est supérieur à 95 %. Le dénominateur utilisé pour le calcul de la CV est le nombre d'employés appariés au registre de vaccination, le numérateur est quant à lui constitué du nombre d'employés appariés ayant été vaccinés.

Taux de couverture vaccinale des employés du RSSS =

$$\frac{\text{Nombre d'employés appariés ayant été vaccinés}}{\text{Nombre d'employés total appariés au registre de vaccination}}$$

L'appariement avec les données détaillées de la paie (fichier R22 provenant du MSSS) permet d'obtenir, en fonction de la paie la plus récente, les informations sur la catégorie d'emploi, la sous-catégorie d'emploi, le lieu de service (CH, CHSLD, domicile, etc.) et selon le type d'établissement public et privé conventionné.

Limites dans l'interprétation des données de CV chez les employés du RSSS :

Les données de paies sont disponibles avec un certain décalage. À titre d'exemple, les appariements avec les résultats du 23 mars sont réalisés à partir des données de la mi-février 2021. Les employés embauchés après la mi-février n'apparaissent pas dans ces données (ni au numérateur, ni au dénominateur) car ils n'apparaissent pas encore dans les données détaillées de paie.

Les employés ayant quitté le réseau dans cette période sont comptabilisés au numérateur et au dénominateur, qu'ils aient été vaccinés ou non car il n'existe pas d'indicateurs de départs fiables dans les données de paie du MSSS. De plus sont également inclus les employés en absence maladie, congé de maternité, etc. Ils sont donc tous au dénominateur et seront inclus au numérateur s'ils sont vaccinés, peu importe si la vaccination est offerte par l'employeur ou un autre dispensateur du service. **Ils sont répartis selon leur situation à la dernière période :**

- Absence

- Absence invalidité
- Absence parentale
- Absence sans solde (inclue les sans solde suite à un refus de dépistage)
- Autres absences rémunérées

- Présence

- Non-présent (sans heures à rémunérer)
- Présence moins de 80% (des heures réalisées par rapport aux heures prévues au titre de l'emploi)
- Présence plus de 80% (des heures réalisées par rapport aux heures prévues au titre de l'emploi)

Les données de SI-PMI sont mises à jour quotidiennement alors que les données de paies seront mises à jour aux deux semaines (avec un décalage).

Mise en garde sur les données par lieu de service

- Les données par lieu de service proviennent d'une extrapolation des informations de paies issues des données de centres et de sous-centres d'activités et peuvent comporter des écarts importants avec les taux mesurés par les établissements dans certains lieux de service dont le CHSLD.
- *Exemple : Certains employés exerçant dans les CHSLD pourraient être comptabilisés dans d'autres centres d'activités que ceux liés au CHSLD (ex. cadres, personnel administratif, ergothérapeutes, physiothérapeutes, etc.).*
- Les employés qui sont déplacés de lieu de service peuvent être comptabilisés dans leur « lieu de service d'origine » si les informations à la paie n'ont pas été modifiées en conséquence.
- Le lieu de service *Autres* correspond à la fois aux employés travaillant dans des centres d'activités du programme de Santé Publique au sens du [Manuel de gestion financière](#), ainsi qu'à ceux travaillant dans des centres d'activités qui ne peuvent être associés à une mission ou un programme-service (ils en regroupent plusieurs).

À partir du 13 mai 2021, la CV adéquatement vacciné tient compte à la fois du nombre de doses reçues et des antécédents de Covid-19, confirmés par un résultat PCR positif. Ainsi, seront considérées adéquatement vaccinées les personnes ayant reçu toutes les doses requises selon le type de vaccin administré (1 ou 2 doses) et les personnes ayant fait la maladie et ayant reçu par la suite une dose de vaccin tel que défini au [protocole d'immunisation du Québec \(PIQ\)](#) et dans [l'aide à la décision](#). Plus précisément, les individus ayant un antécédent de COVID-19 sont considérés adéquatement vaccinés avec une seule dose si leur vaccin a été administré au moins 21 jours après la date de prélèvement de leur test positif pour le SRAS-CoV-2. En complément, si la dose 1 a été donnée avant la maladie (peu importe le délai), une dose supplémentaire doit être administrée au moins 21 jours après la maladie (date de prélèvement) pour un total de 2 doses de vaccins afin d'être considéré "Adéquatement vacciné".

Initialement la mesure de CV comptabilisait tous les employés inscrit sur la liste de paie depuis le 6 décembre 2020, qu'ils présentent des heures rémunérées ou non. **Depuis le 9 juillet 2021**, des modifications ont été apportées à la mesure afin de mieux tenir compte de la réalité des employés présents dans le réseau. La méthode révisée exclut maintenant les employés toujours présents sur la liste de paie, mais sans heure déclarée (rémunérée ou non) au cours des 3 derniers mois et/ou ceux avec une date de départ connue dans cette période. Les employés en absence maladie, congé de maternité, etc. restent inclus. Ces derniers sont ainsi pris en compte au dénominateur et, s'ils sont vaccinés, au numérateur, peu importe le lieu de vaccination.

Décret vaccination obligatoire

Pour produire les données présentées à la page « Décret vaccination obligatoire » et « État de vaccination », les listes nominales de la paie ont été appariées au Registre provincial de vaccination (SI-PMI) et aux données des rendez-vous afin de faire une projection de la protection vaccinale des employés du RSSS.

Le statut adéquatement protégé réfère au nombre de jours requis pour bâtir la défense immunitaire suite à l'administration du vaccin (7 ou 14 jours selon la sorte de vaccin), une fois la personnes adéquatement protégée (le nombre adéquat de doses selon le type de vaccin et le calendrier vaccinal recommandé pour celui-ci).

Les données ont été réparties dans les catégories suivantes :

- Adéquatement protégés aujourd'hui : cette catégorie est une combinaison de :
 - o travailleurs adéquatement protégés,
 - o travailleurs ayant une exemption.
- Adéquatement vaccinés mais pas adéquatement protégés
- RDV 2e dose à venir (1e dose reçue)
- RDV 1e dose à venir (antécédent maladie)
- RDV 1e dose à venir (sans antécédent maladie)
- Sans RDV 2e dose (1e dose reçue)

- Sans RDV (antécédent maladie, sans 1e dose)
- Sans RDV (sans antécédent, sans 1e dose)
- Statut vaccinal inconnu (correspond à des personnes qui n'ont pu être identifiées au registre de vaccination, donc avec un statut vaccinal inconnu).

Ordres professionnels

Les données servant au calcul du taux de couverture vaccinale sont obtenues par le croisement des données fournies par les ordres professionnels et des données du registre de vaccination (SI-PMI) qui est maintenant populationnel. Les membres inactifs ont été exclus des listes fournies par les ordres professionnels.

Les données sont mises à jour aux 2 semaines, à l'exception des inhalothérapeutes (dernière transmission reçue le 28 octobre) et des sages-femmes (dernière transmission reçue le 8 septembre) (informations en date de la mi-décembre 2021).

Entreprises privées

Les données servant au calcul du taux de couverture vaccinale sont obtenues par le croisement des données des employés des entreprises privées (fournies par ces derniers) et des données du registre de vaccination (SI-PMI) qui est maintenant populationnel. Les listes incluent les CHSLD privés, RPA, RI et RTF.

Les données sont mises à jour aux 2 semaines.

DEPISTAGE OBLIGATOIRE

La page dépistage obligatoire présente les données des travailleurs de la santé qui ont travaillé au moins 1 heure lors de la dernière paie disponible et qui ne sont pas adéquatement vaccinés.

Pour produire les données présentées à la page « Dépistage obligatoire » les listes nominales de la paie ont été appariées au Registre provincial de vaccination (SI-PMI) pour présenter le statut vaccinal pour les travailleurs à l'horaire selon le dernier fichier de paie disponible.

La page présente aussi le nombre de tests de dépistage réalisés dans les derniers jours dans les centres de dépistage (BD Deloitte) et directement dans les établissements (Akinox).

Fréquence de mise à jour :

- Listes nominales de paie : mises à jour aux 2 semaines, les données de paies sont disponibles avec un certain décalage.
- Statut vaccinal : mis à jour quotidiennement.
- Tests de dépistage : mis à jour quotidiennement.

Limites par rapport à l'interprétation des données :

Comme le fichier de paie arrive avec un certain décalage, le bassin d'employés présenté ne correspond pas exactement avec les employés travaillant réellement dans la semaine courante. Il

est possible que des tests ne soient pas comptabilisés dans les 2 bases de données utilisées. Les données ne sont pas appariées avec les employés, il se peut que des tests présentés aient été réalisés auprès d'employés absents ou adéquatement vaccinés.

PREUVE VACCINALE

Cette section présente le portrait des personnes qui sont allées récupérer leur preuve vaccinale par notification (courriel ou SMS) ou par le [portail libre-service](#).

Les données sont présentées par région de vaccination puisque les preuves sont émises selon le lieu de vaccination.

Les doses administrées par le Québec à des non-résidents du Québec ainsi que celles administrées Hors Québec sont incluses puisque le Québec émet une preuve de vaccination. Les preuves vaccinales sont émises pour les doses valides au sens du Québec.

Si une personne est allée chercher sa preuve vaccinale à plusieurs reprises, c'est la date du 1^{er} succès de téléchargement qui est retenue.

La catégorie d'âge indique l'âge au moment de la dernière dose reçue.

COMPARAISON DES DOSES

Pourquoi les doses administrées ne sont pas les mêmes d'un tableau de bord à l'autre? Parce qu'en fonction de l'objectif de chacune des pages, on a fait le choix éditorial d'inclure ou d'exclure certaines doses.

- **INSPQ** : On comptabilise toutes les doses administrées au Québec, résidents ou non au Québec, tous âges confondus.
- **Suivi de campagne et Sommaire exécutif** : On présente toutes les doses administrées à des résidents du Québec, peu importe s'ils ont été vaccinés au Québec ou à l'extérieur.
- **Logistique** : On présente toutes les données incluses à SI-PMI, peu importe le lieu de vaccination, le lieu de résidence et l'âge.

Les « Non-résidents du Québec vaccinés hors Québec sont des cas particuliers (militaires, étudiants étrangers, travailleurs étrangers, personnes vaccinées une dose au Québec une dose à l'extérieur, des gens qui ont un NAM mais qui ne sont pas résidents du Québec, des personnes qui ont déménagé après leur vaccination, etc.).

Nacer Sadoun

De: Louise Gagnon (DGPSP)
Envoyé: 14 décembre 2021 11:16
À: Remi Gagne
Objet: RE: Questions données ordres professionnels et Entreprises privées

Merci beaucoup pour les réponses Rémi!
Je te souhaite une belle journée!



Louise Gagnon | Analyste de la diffusion de l'information

Direction adjointe de la diffusion de l'information de gestion
Direction générale de la planification stratégique et de la performance
Ministère de la Santé et des Services sociaux
930 chemin Ste-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4
En télétravail – svp me joindre par courriel ou par Teams

De : Rémi Gagné [redacted] >
Envoyé : 13 décembre 2021 17:18
À : Louise Gagnon (DGPSP) [redacted] >; Fannie Defay [redacted] >; Eveline Toth [redacted] >; Marilou Kiely [redacted] >; France Markowski [redacted] >; Frédérique Armellin-Ducharme <[redacted]>
Cc : Céline Hel [redacted] >
Objet : RE: Questions données ordres professionnels et Entreprises privées

Avertissement automatisé : Ce courriel provient de l'extérieur de votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens et les pièces jointes si vous ne reconnaissez pas l'expéditeur.

Bonjour,
J'ai indiqué mes réponses en bleu dans le courriel ci-dessous.
Bonne journée
Rémi Gagné
Conseiller scientifique
Gestion de l'information – Infocentre de santé publique
Bureau d'information et d'études en santé des populations (BIESP)
Institut national de santé publique du Québec
945, avenue Wolfe, Québec (Québec) G1V 5B3
418-650-5115 poste 5410
[redacted]

INSPQ Centre d'expertise et de référence en santé publique INSPQ

www.inspq.qc.ca

*Ce message peut renfermer des renseignements protégés ou des informations confidentielles. Si vous l'avez reçu par erreur, ou s'il ne vous est pas destiné, veuillez en prévenir immédiatement l'expéditeur et effacer ce courriel.
Par respect pour l'environnement, imprimer ce courriel seulement si nécessaire.*

De : Louise Gagnon (DGPSP) [redacted] >
Envoyé : 13 décembre 2021 13:48
À : Fannie Defay [redacted] >; Rémi Gagné [redacted] >; Eveline Toth [redacted] >; Marilou Kiely [redacted] >; France Markowski [redacted] >; Frédérique Armellin-Ducharme <[redacted]>
[redacted] >

Cc : Céline Hel [REDACTED]

Objet : Questions données ordres professionnels et Entreprises privées

ATTENTION:

L'origine de cette communication est de source externe. Veuillez vous assurer que l'expéditeur et le contenu, incluant les pièces jointes, sont légitimes avant même de les ouvrir ou de les télécharger.

Bonjour à tous,

Je suis en train de mettre à jour les notes méthodologiques du TdB vaccination et j'aurais besoin de quelques précisions...

Ordres professionnels

- Est-ce que les membres « inactifs » sont inclus dans ces listes? [Les membres inactifs ne sont pas inclus dans les données transmises pour la vaccination.](#)
- Est-ce qu'une fréquence de mise à jour des listes nominales est prévue et si oui, laquelle? Si non, les listes datent de quand? [La mise à jour est réalisée aux deux semaines, à l'exception des inhalothérapeutes \(dernière transmission reçu le 28 octobre\) et des sages-femmes \(dernière transmission reçu le 8 septembre\).](#)

Entreprises privées

- Quels types d'entreprises privées sont incluses dans ces listes? RPA, RI, RTF, CHSLD, autres? [Oui, il me semble qu'une lettre avait été envoyé à tous les propriétaires d'établissements de santé privé.](#)
- Est-ce qu'une fréquence de mise à jour des listes nominales est prévue et si oui, laquelle? Si non, les listes datent de quand? [La mise à jour est réalisée aux deux semaines.](#)

Je vous remercie à l'avance et vous souhaite une belle fin de journée



Louise Gagnon | Analyste de la diffusion de l'information

Direction adjointe de la diffusion de l'information de gestion
Direction générale de la planification stratégique et de la performance
Ministère de la Santé et des Services sociaux
930 chemin Ste-Foy, 4^e étage
Québec (Québec) G1S 2L4

En télétravail – svp me joindre par courriel ou par Teams